



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme Cyprien - M. Maillet - M Lacour

Absents excusés : MM. Moukrim - N'Diaye - Lalotte

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U14

2e TOUR du 26 NOVEMBRE 2022 A 15H00 – CVO U14

Match	CLUB	CLUB
1	THILLAY ESM 1	VEXIN AS 1
2	GOUSSAINVILLE FC 1	BEZONS USO 1
3	ST PRIX ES 1	PERSAN US 03 1
4	GROSLAY FC 1	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1
5	VAUREAL FCM 1	ERAGNY FC 1
6	VILLIERS LE BEL FC 1	ARGENTEUIL FC 1
7	CORMEILLAIS ACS 1	ST BRICE FC 1
8	ES HERBLAY 1	GARGES FCM 1
9	ERMONT AS 1	OSNY FC 1
10	NEUVILLE S/OISE AS 1	FOSSES FU 1
11	JOUY LE MOUTIER FC 1	CHAMPAGNE SFC 95 1
12	BEAUCHAMP AS 1	COSMO TAVERNY 1
13	GONESSE RC 1	ROISSY EN FRANCE US 1

SURVILLIERS AVENIR

Mail du 04/11/2022 envoyé à 18h41

Forfait non avisé - 1^{er} TOUR - Amende 25€

COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL – U14

CADRAGE du 26 NOVEMBRE 2022 A 15H00 – COMITE U14

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 2	ADAMOIS OL 2
2	BEZONS USO 2	GOUSSAINVILLE FC 2
3	SARCELLES AAS 4	ERMONT AS 2
4	CERGY PONTOISE FC 4	ST LEU 95 FC 3
5	CERGY PONTOISE FC 3	GARGES FCM 2
6	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2	SARCELLES AAS 3
7	ST BRICE FC 3	SARCELLES AAS 5
8	ARGENTEUIL FC 2	SOISY ANDILLY MARGENCY 2
9	ARGENTEUIL RC 3	MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien